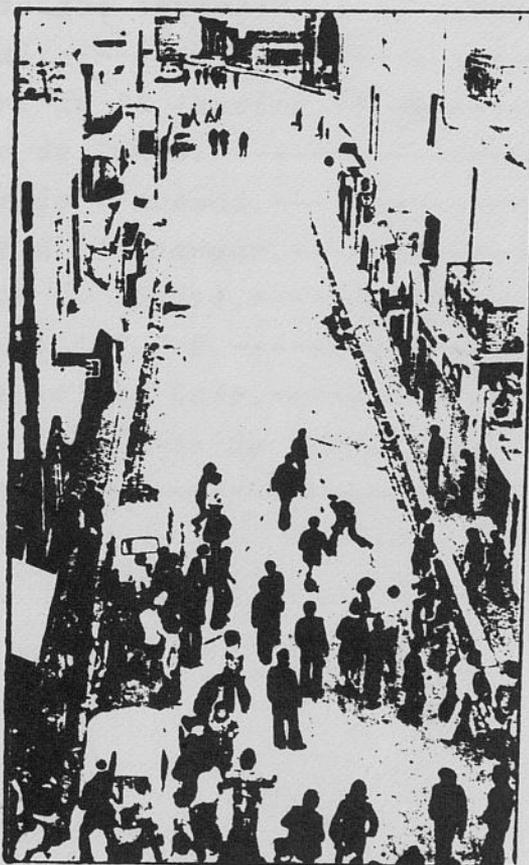


comité d'information & de défense des victimes de la répression en Tunisie.



Une situation qui rappelle des temps que l'on croyait revolus.

Une rue de Tunis
le jour de la grève générale
qui devait être pacifique.



BULLETIN N° 24 -
février 1978
PRIX Frs. 3.00

Adresse: J. GATTEGNO
B.P. 397
75025 PARIS CEDEX 01

CCP LA SOURCE 33 - 34906

EDITORIAL

S O M M A I R E

Editorial.-----p. 1
Chronologie des luttes:7/77-au 1/78.----- 2
Ksar-Hellal.----- 4
Le Massacre du 26 Janvier 78.----- 7
Témoignage de Tunis.----- 10
Témoignage de l'avocat.----- 13
La Riposte à l'Etranger.----- 21
Déclaration du Comité.----- 22
Message de l'A.F.J.D.----- 25
Le Destour et ses Lois.----- 26
Procès des étudiants de Bardo II, du 24/1/-30
Annexe.----- 34

E D I T O R I A L

Une fois encore, le régime destourien vient de révéler au grand jour son vrai visage répressif.

En effet, avec le bain de sang du 26 janvier 1978 contre la classe ouvrière et le peuple tunisien, il a scellé la faillite définitive et totale de sa propagande démagogique concernant la "paix sociale" et "l'unité nationale" sur le plan intérieur, et son image de marque de "régime libéral" à l'extérieur.

Devant cette nouvelle situation, il est plus que jamais urgent que toutes les forces démocratiques tunisiennes et internationales se mobilisent pour concrétiser leur solidarité, sur le plan politique et matériel, avec le peuple tunisien en lutte.

Une première riposte a déjà commencée, elle reste néanmoins assez limitée et il nous incombe aujourd'hui de lui assurer extension et continuité.

Notre Comité qui s'est toujours donné pour mission la défense des victimes de la répression en Tunisie et la sauvegarde des libertés politiques et syndicales, réaffirme en ce moment grave que traverse la Tunisie, sa détermination à rester fidèle à ses objectifs et à mobiliser l'opinion publique et les forces démocratiques pour la dénonciation de la répression et l'organisation de la solidarité et du soutien au peuple tunisien.

La publication du présent bulletin confirme l'engagement du Comité à vous informer et à organiser la mobilisation autour des luttes en Tunisie et traduit notre sentiment qu'il est plus que jamais nécessaire de conjuguer les efforts de tous pour faire face à la situation nouvelle et pour que la riposte soit à la mesure de l'évènement.

CHRONOLOGIE DES LUTTES DE JUILLET 1977
A NOS JOURS

La grève générale du 26 janvier 1978 fut l'aboutissement de deux mouvements de luttes dialectiquement liés:

-1- lutte des masses populaires contre l'Etat néo-colonial qui par sa liaison avec l'impérialisme a enfoncé le pays de plus en plus dans une crise sans issue.

-2- lutte de succession entre les fractions de la bourgeoisie en Tunisie pour prendre la relève et en vue d'imposer chacune sa propre hégémonie et perpétuer la domination impérialiste sur le pays.

Nous nous proposons de passer en revue de façon très succincte les luttes durant les derniers mois précédant la grève générale pour permettre de mieux saisir l'enjeu et la gravité du moment que traverse notre pays.

Juillet 1977:

Grève d'avertissement des ouvriers et employés de l'hôtel HILTON - 4 heures.

Grève des travailleurs et employés du service Forestier de EL GASRINE.

Grève des travailleurs et employés de l'Institut National de Recherches agricoles et Recherches Forestières.

Grève des employés des terres domaniales dans la région de Nabeul et de Jendouba.

Grève d'avertissement des ouvriers du Transport des marchandises.

Grève de la SORETRAS - 5 heures.

Grève de soutien du personnel de l'Office de l'Emploi et de la Formation

Professionnelle.

Aout 1977:

Grève dans la Société des Artisans à Sarda.

Grève dans plusieurs centres urbains du personnel des Offices de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Grève dans la Filature et le Textile de Sidi Amor Ben Salem.

Grève de la Pharmacie Centrale.

Grève à PENAROYA.

Grève de la SOFITEL à Megrine.

Grève à Béjà de la Société de l'Economie du Nord.

Grève des terres domaniales de Tabarka.

Septembre 1977:

Grève du personnel de la Société ERRAFAHIA électroménager.

Grève dans la Société de l'Habillement.

Grève du personnel des centres agricoles pour l'élevage du Nord.

Grève de solidarité du personnel de l'hotel FOURATI à Sousse et à Djerba.

Grève du personnel de la minoterie de Mohamed Mellou à Sousse.

Grève du personnel dans la Filature et le Textile de Sidi Amor Ben Salem.

Octobre 1977:

Grève du personnel de l'Office de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Grève et affrontement avec les forces de la répression du Textile de Ksar Halla.^(I)
Ben Salem. Grève d'avertissement du personnel de la filature et du Textile de Sidi Amor Ben Salem.

Grève dans le complexe sidérurgique EL FOULADH de Menzel Bourguiba.

Novembre 1977:

Grève des mineurs de Gafsa, à Kalaa Khasba .
 Grève des travailleurs du port, pour l'expédition des phosphates, à Sfax.
 Grève de la Société Nationale du Transport.
 Grève du personnel de la Société de Distribution des comoustibles.
 Grève du personnel de l'Hotel TUNISIA PALACE.
 Grève du personnel à PENAROYA.
 Série de grèves éparpillées pour protester contre l'attaque à l'U.G.T.T.
 et la tentative de meurtre commise contre H. Achour.

Décembre 1977:

Grève dans les mines de phosphates.
 Grève de la N.S.C.F.T. chemin de fer.
 Grève des ouvriers d'EL ATHIR électroménager.
 Grève des ouvriers de la S.O.T.A.L. aluminium.
 Grève des ouvriers de la Raffinerie de BIZERTE.
 Grève du personnel de la S.T.M. (Dijbel Jelloud)
 Grève des étudiants de l'Institut National du Travail et des Services
 Sociaux.

Janvier 1978:

Grève des ouvriers agricoles.
 Le 24 janvier 78 durant leur grève les ouvriers agricoles revendiquent de la Centrale Syndicale avec insistance la grève générale dont le principe fut acquis durant la réunion du Conseil National le 10 janvier.
 Le 26 janvier 78 c'est la GREVE GENERALE mais déjà la veille des provocations de la milice destourienne se font jour. Des locaux syndicaux sont mis à sac des militants tabassés, menacés etc... (2)

=====

- 1) voir page 4
- 2) voir page 7

LE SOULEVEMENT DE KSAR-HELLAL - OCTOBRE 1977

La profonde crise qui secoue aujourd'hui le régime destourien, traduit l'aiguïssement de la contradiction principale entre lui et les masses populaires qui ont répondu à l'oppression exercée sur elles par l'accentuation des luttes et son extension à de nouveaux secteurs. Que le pouvoir soit incapable de satisfaire les besoins de notre peuple, ceci est normal du moment que notre économie est désintégrée et bloquée et soumise à l'impérialisme.

C'est ainsi que le 5° plan a ouvert davantage les portes du pays aux monopoles étrangers pour qu'ils accentuent le pillage de notre peuple saigné à blanc afin de nourrir le capitalisme mondial, grâce à des lois du genre de celles d'avril 1972, août 1974, et juin 1976. Dès lors, le régime destourien ne pouvait qu'opprimer notre peuple en usant des moyens de répression les plus variés: des licenciements arbitraires, procès inique, etc ... aux moyens plus subtils tels le "pacte social" conclu pour cinq ans entre les patrons et la direction de l'UGTT en janvier 1977

La multiplication des luttes populaires et notamment celles des ouvriers exprime une fois de plus le refus des masses de l'exploitation flagrante et sa volonté de faire face à la répression que leur fait subir le régime traître et ses maîtres impérialistes.

A cet égard, la révolte de Ksar Hellal est édifiante. Le mouvement de masse de Kassar Hellal avait pour origine une grève des travailleurs de la SOGITEX locale qui faisait suite à une série de pratiques répressives qui ont coïncidé avec le transfert, en 1976, de plusieurs actions du capital de la société aux mains de monopoleurs étrangers sous le régime de la loi d'avril 1972. Une vague d'expulsion s'est depuis abattue sur les ouvrières dont le nombre qui était de 1450 en 1975, est tombé en 1977 à 900, en attendant de le comprimer à 750 avant la fin de l'année. Parallèlement à cela, le directeur de l'usine (Abdelaziz Cheick Rohou) a signé des contrats d'achat de machines non indispensables. De même, l'administration a acheté 150 tonnes de produits servant à faire sécher le tissu, mais qu'elle a abandonnés, car il y en avait déjà suffisamment dans les stocks.

A la suite de la fermeture du marché de la CEE aux textiles en provenance du tiers monde, l'administration a entassé 500.000 tonnes de tissu 'jean' catégorie A dont le coût s'élève à 700.000 dinars, puis elle a brûlé toute cette quantité qui avait été avariée à cause des mauvaises conditions de stockage. Le directeur avait refusé de vendre, à un prix modique, la quantité de tissu brûlé pour ne pas abaisser les prix du marché.

Cette situation catastrophique a déclenché une prise de conscience chez les ouvriers qui ont entamé une grève sur le tas du Lundi 10 octobre à 14 heures jusqu'au Mercredi 12 à 14 heures, moment auquel ils ont été surpris par l'attaque que les forces répressives (BOP) ont lancée contre l'usine utilisant pour cela les bombes lacrymogènes, les bâtons, chiens policiers ... Les grévistes ont résisté et ont tenu tête pendant deux heures aux assauts sauvages des forces de l'ordre, essayant de se défendre et de défendre leur usine par tous les moyens. Pendant ce temps, quelques ouvriers ont pu atteindre le village et donner l'information sur l'affrontement (dans les écoles, lycées,

mosquées, cafés . . .). Quelqu'un même a crié du haut de la mosquée à l'aide d'un haut parleur: "le colonialisme est parti, un autre l'a remplacé" Les BOP n'ont pas hésité à forcer certaines écoles primaires, des mosquées, le palais municipal ainsi que certains domiciles pour rattraper les grévistes ou leurs parents et les chatier pour avoir résisté.

Mais la population a fait preuve de beaucoup de courage dans sa résistance à l'appareil répressif et même, à plusieurs occasions, ils ont pu assiéger les forces de l'ordre qui se sont vus encerclées dans leurs propres locaux.

Jeudi: La révolte s'est amplifiée et a pris des formes nouvelles. C'est ainsi que la grève générale a été déclenchée dans tout le village de Kassar Hellal. Dans les usines, les écoles, les cafés, les boutiques et même les boulangeries.

Une atmosphère de tension extrême et de crainte a envahi le village. Pour ce qui est des moyens de lutte et de défense, des barricades ont été élevées afin de verouiller les entrées du village à l'aide de tout ce qui tombait sous la main: pierres, voitures aux pneus crevés, branches d'arbres, tonneaux . . .

De cette façon, toute la ville était protégée de barricades ou de fossées. La police a été obligée de faire intervenir les blindés afin de dégager des voies d'accès qui permettaient aux véhicules des BOP d'entrer dans le village. Durant cette opération, la population a mis le feu à un camion des BOP et a détruit un véhicule "BERLIET" poids lourd, qui était plein de bière. Entretemps, un grand nombre d'habitants était en train de manifester dans les rues en scandant des slogans hostiles au régime, tels que: "A bas le régime, Sang des fellagas, où est l'indépendance" , . . .

Comme la population conservait malgré tout le contrôle de la ville, l'armée qui l'encerclait est entrée en action pour secourir la police. On a assisté alors à une opération militaire en règle, où des "commandos" qui étaient secondés par le BOP et couverts par des hélicoptères sont entrés dans la ville où ils devaient semer la panique. Des pillages ainsi que des atteintes à la pudeur ont accompagné cette opération. Les arrestations qui ont été opérées peu après ont porté pêle-mêle sur des vieux, des enfants, hommes, femmes . . .

Le même jour, un mouvement de masse a eu lieu à Moknine (ville voisine) où la population s'est rassemblée et a scandé des mots d'ordre hostiles au régime. Là aussi, l'intervention des forces répressives a dégénéré en affrontements entre police et manifestants. Le mouvement a même atteint d'autres villages avoisinants tel que Lamta, Sayada, Bouhajar qui n'ont pas manqué de manifester leur soutien et leur solidarité avec la population de Kassar Hellal.

Le pouvoir a considéré par la voix du traître NOUIRA, que les événements de Kassar Hellal étaient "une rébellion au vrai sens du mot" et a essayé de dénaturer le sens de ces luttes en les présentant, ainsi que l'ont toujours fait les réactionnaires à travers l'histoire, comme une manifestation de régionalisme dans le but de briser l'unité de lutte qui s'est concrétisée au cours de ces événements. Mais les masses ont réalisé le but de cette manœuvre

de division et ont affirmé leur haut niveau de conscience en scandant le mot d'ordre: "Hallaliens et M'Sakniens, aujourd'hui union." Quant on connaît les efforts que le pouvoir a depuis toujours déployés pour semer la discorde entre ces deux villes-tempons, ce slogan revêt toute son importance.

Tandisque les masses populaires de la région de Kassar Hellal subissaient dans la terreur les formes les plus diverses de la répression, le pouvoir "regrettait" la suspension du directeur de l'usine ainsi que la perte des contrats avec les marchés extérieurs. Quant aux insurgés, NOUIRA les a évoqués en termes de "pitoyables qui détruisent leurs foyers de leurs propres mains et qui courent à leur perte à cause de leur mentalité rétrograde et de la prépondérance de l'anarchie et de la rébellion sur la sagesse et la modération. Et c'est là, ma foi, ajoute-t-il, la grande catastrophe qui a tant fait peiner le pays à travers l'histoire".

Cette politique répressive qui traduit la nature anti-démocratique, anti-nationale et anti-populaire du régime, ne peut qu'inciter les masses populaires, et notamment les ouvriers, à poursuivre la lutte et à la développer davantage pour arracher le pain, la liberté et la dignité nationale.

L'insurrection des masses populaires de Kassar Hellal est une contribution d'un haut niveau dans l'histoire des luttes de notre peuple dans la mesure où elle s'est caractérisée par un fait nouveau: les grèves de soutien et l'unité des couches populaires autour de la lutte des ouvriers, fait qui atteste du haut niveau de conscience qu'ils ont atteint.

LES MASSACRES DU 26 JANVIER 1978

Le peuple tunisien endure une dictature aussi habile que puissante depuis plus de deux décennies, d'autant plus habile qu'elle a réussi à se drapper du voile de la modération et de la sagesse à l'étranger et surtout auprès de l'opinion publique européenne.

Le voile de cette gigantesque tromperie s'est levé avec les derniers évènements sanglants qu'a vécu le peuple tunisien. Comment le régime tunisien en est-il arrivé là après avoir toujours essayé de soigner son image de marque auprès de l'opinion publique internationale ?

Une explication succincte mérite d'être présentée.

La crise économique qui sévit dans le monde occidental a fait sentir ses effets en Tunisie : austérité accrue, diminution sensible du pouvoir d'achat et du niveau de vie des travailleurs. La mobilisation et les luttes ouvrières s'accroissent, la colère populaire monte contre une minorité de nantis.

Les grèves qui se sont succédées ces dernières années montrent la combativité de plus en plus ferme des travailleurs tunisiens, nous n'en citerons que les plus marquantes de ces derniers mois : grève de Sfax en septembre, grève des travailleurs d'El Fouladh et enfin révolte de Ksar Hellal en octobre 1977 qui a fait plusieurs morts ainsi que beaucoup de blessés avec dans ce dernier cas l'intervention massive de la police, des B.O.P. (brigades de l'ordre public) et de l'armée. Ces actions se sont toutes accompagnées d'arrestations et de condamnations à de lourdes peines, infligées aux travailleurs par la justice d'un régime de plus en plus autoritaire et répressif en dépit des apparences de libéralisation. Ajouté à tout cela, les menaces d'assassinat proférées à l'encontre de H. Achour, secrétaire général de l'U.G.T.T., jusqu'alors membre du bureau politique du P.S.D. Ces menaces émanaient de responsables des milices du Destour notoirement connus dans le pays.

Une campagne de presse particulièrement virulente a été déclenchée par les journaux du P.S.D. contre l'U.G.T.T. et les cadres syndicalistes. Elle a entraîné la réplique du journal "El Chaab" aux attaques tantôt perfides, tantôt violentes et provocatrices des tenants de la ligne fascisante du régime destourien. En effet, Sayah, Farhat et Nouira entourant un Bourguiba gâteux et moribond, entretiennent une atmosphère d'intrigues courtisanes au palais.

Ce sont les partisans de l'usage de la force et de la terreur pour assurer la pérennité de leurs intérêts et protéger leurs arrogantes richesses. Enfin, la situation est arrivée à son comble avec les dernières provocations dirigées contre les locaux de l'U.G.T.T. ces derniers mois, provocations émanant des mêmes milices tristement célèbres, (1) bénéficiant de la protection et de la bénédiction du pouvoir. Ces provocations ont consisté essentiellement en des attaques des locaux de l'U.G.T.T. dans tout le pays.

Face à tout cela, et sous la pression conjuguée de la base et des jeunes cadres syndicalistes, H. Achour a dû, dans un premier temps, démissionner du bureau politique du P.S.D. le 10 janvier 1978, dans un deuxième temps, appeler à la grève générale pour le 26 janvier pour protester contre tous ces agissements, à la suite de quoi, les événements se précipitent et débouchent sur les massacres du 26 janvier, première grève générale que le pays connaît depuis " l'indépendance ".

Le 26. janvier sera une date marquante dans la vie du peuple tunisien, car une grève générale, à elle seule, est un événement d'importance, cette fois-ci elle est importante à plus d'un titre :

- la grève a été massivement suivie à travers toutes les régions, les villes et les villages,
- la férocité de la répression a été à la dimension de la réussite de la grève et à démontré le désarroi du régime.

Le pouvoir fait intervenir brutalement et puissamment sa police et son armée, il transforme Tunis en vaste champ de bataille. Cette intervention a mis Tunis et d'autres villes du pays à feu et à sang. Selon diverses sources aussi bien tunisiennes qu'internationales (correspondants de presse, avocats et délégations syndicales étrangères). Le nombre de morts dépasse les 200, en majorité des jeunes de moins de 20 ans, les blessés et les arrestations se comptent par milliers. Les prisons ne suffisent plus et les personnes arrêtées ont été parquées dans une caserne de Oued Ellil.

Le régime décrète le jour même l'état d'urgence et instaure le couvre-feu à Tunis de 20 h. à 5 h. du matin. A la faveur du couvre-feu, le pouvoir et ses bandes armées (milices du P.S.D.) vont ratisser la ville et arrêtent systématiquement responsables et militants syndicalistes (12 membres de la C.E. sur 13 ont été arrêtés). LEUR SORT EST DES PLUS PREOCCUPANT.

Le 26 janvier démontre une fois de plus que la répression si féroce

(1) le responsable de ces milices, auteur de l'assassinat de Ben Youssef à Francfort, a été décoré publiquement par Bourguiba pour cet assassinat;

soit-elle ne saurait venir à bout de la combativité du peuple tunisien.
Le peuple tunisien enterre ses martyrs et se prépare à de nouvelles batailles
sûrement victorieuses car plus rien ne sera comme avant le 26 janvier 1978.

CETTE DATE RESTERA GRAVEE A JAMAIS DANS TOUTES LES MEMOIRES.

N.B. Pour le déroulement des évènements du 26 janvier se reporter aux
divers témoignages à l'intérieur de ce numéro.

TEMOIGNAGE DE TUNIS

Tout porte à croire que l'état d'urgence ne sera pas levé de si tôt. En effet le but ultime du régime, que la révolte populaire de la semaine dernière a failli ébranler, reste l'anéantissement de l'opposition dans le pays et ceci par l'arrestation massive de syndicalistes en vue de la fabrication d'un procès et la tenue d'un congrès extraordinaire pour imposer une centrale FANTOCHE.

Bien avant la grève générale le gouvernement avait commencé à mettre au point son plan de "liquidation". Une campagne de presse orchestrée par le parti était déclenchée pour isoler la centrale syndicale. Cette campagne de presse est allée jusqu'à fabriquer les messages de "soutien" et l'appel à un congrès extraordinaire. En apparence, le parti voulait en finir avec la centrale actuelle par des moyens légaux, ce qui fait dire à certains journaux étrangers comme Le Monde, que le P.S.D. ne cherchait nullement l'affrontement mais prônait au contraire le dialogue et l'ouverture. En effet, parallèlement aux discours fleuves sur la démocratie et l'ouverture, Sayah emplissait le deuxième sous-sol de la maison du parti d'armes et de munitions. Sa milice faisait de brèves apparitions dans des mini cars mercédès crème. Abdallah Farhat réunissant la police (Dhaoui Hannablia n'est à la tête du ministère de l'intérieur que pour la forme) et l'armée était devenu l'homme fort du régime avec Nouira. (Bourguiba junior était loin de pouvoir jouer ce rôle malgré sa nomination comme conseiller du président. Les événements l'ont prouvé. Aussitôt que les événements du jeudi ont eu lieu, il a quitté le pays pour une destination inconnue. Wassila Bourguiba, elle aussi, a quitté la Tunisie mais c'est plutôt pour une mission, croit-on.)

Ainsi, ce sont actuellement les militaires qui contrôlent le pays et pas seulement Tunis comme on le laisse entendre. La police n'est là que pour la seconder, mais ceci ne veut pas dire qu'elle n'a joué aucun rôle le jeudi puisque la première balle a été tirée par la police entre 10 H. et 11 H. du matin. La première victime du jeudi sanglant fut un cireur assis devant sa boîte à chaussures à la rue de Rome. Tué net, des citoyens le soulevèrent à bout de bras en scandant l'hymne de la lutte de libération nationale : "Nous mourrons et la patrie vivra" alors que les rafales d'armes automatiques crépitaient. Les militaires aussi tiraient de leur côté.

A 13 H. alors que les manifestants défilaient devant la place de la monnaie un militaire recevant une pierre sur le visage, vide sa mitrailleuse dans la foule, ceci fit plusieurs morts et blessés.

La plus grande tuerie sera celle que connaîtra le quartier populaire de Mellassine. Tout l'après-midi on entendra des rafales de mitraillettes. De la colline Ernest Conseil les militaires se sont attaqués à une population qui n'avait que des pierres pour se défendre.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, l'appel à l'armée n'a pas eu lieu à 11 h. On a vu l'armée avenue Mohamed V bien plus tôt. Vers midi, les militaires contrôleront le centre ville. Mais ils devront faire appel à des renforts de Bizerte et de Grombalia pour maîtriser les autres points stratégiques tels que le quartier de Bab-Alioua et dans la banlieue de Tunis : Jebel Jelloud et Kabaria. Jusqu'à six heures du soir ces zones resteront sous le contrôle de la population. A Hammam Lif, les accrochages continueront entre manifestants et forces de l'ordre bien après le début du couvre-feu fixé à 20 h.

Bilan de cette première journée : à Charles Nicolle, l'un des grands hopitaux de Tunis, on a pu dénombrer le vendredi matin 61 morts. A Habib Thameur, autre hopital de Tunis à proximité de Mellassine, le cap des 60 a été largement dépassé. Quant aux blessés, ils se comptent par centaines. Les hopitaux ont dû évacuer leurs malades pour faire place aux blessés. Les matelas ont été mis par terre à la hâte, partout y compris dans les toilettes. Selon les premières estimations des milieux hospitaliers il y aurait, jusqu'à maintenant, près de 300 morts et plus d'un millier de blessés. Pour les forces de l'ordre il y a quelques blessés mais pour les morts, on ne sait pas au juste ce qu'il en est. Il est à souligner que, si les chiffres fournis par le personnel hospitalier sont sûrs, il reste qu'un grand nombre de familles n'ont pas déclaré leurs morts par crainte des poursuites et des représailles. Il y a eu également des morts à Kairouan, Gafsa ...

Les autorités ont interdit aux familles d'assister aux enterrements. C'est pourquoi, le lundi 30, les militaires ont encerclé la ville de Ben Arous Jebel Jelloud, où un nombre important de martyrs ont été enterrés à la sauvette, ainsi l'armée a empêché les familles d'organiser l'enterrement de leurs enfants agés, pour la plupart, de moins de 20 ans.

Une fillette de trois ans qui jouait devant la maison de ses parents a succombé atteinte par une balle.

La milice du parti, désormais présente dans les rues, continue ses provocations. Le mardi 31, il y a eu un accrochage entre la milice et la population. Cette milice est composée de jeunes gens agés de 15 à 18 ans (ayant généralement interrompu leurs études) vêtus d'une tenue militaire armés d'une matraque.

Les agents de la D.S.T. participent à l'arrestation des syndicalistes. Actuellement, c'est la chasse aux syndicalistes et à tous les démocrates. Pour cela l'état de siège leur donne de très larges possibilités : fouilles, perquisitions, poursuites et arrestations se font sans preuves ni procédures préalables. Ainsi, le vendredi 27 janvier à 3 h. du matin, les militaires ont investi le siège de l'U.G.T.T. à Tunis où ils arrêtèrent 150 syndicalistes dont 3 (Hassen Hammoudia, Mohamed Ben Ezzedine, Khereddine Essalhi)faisaient la grève de la faim ; il est à noter que le premier et le troisième sont députés à l'assemblée nationale et bénéficiaient donc de l'immunité parlementaire. Quatre jours après leur arrestation, le premier ministre Hédi Nouria présentera à l'assemblée nationale un rapport demandant la levée de l'immunité parlementaire de ces syndicalistes se prévalant de l'article 47 de la Constitution qui la prévoit en cas de flagrant-délit. Mais de quel flagrant-délit s'agit-il ? Le fait d'entamer une grève de la faim par un syndicaliste, dans les locaux de la centrale syndicale, est devenu un flagrant-délit !.

L'arrestation de Habib Achour s'est faite par étapes. Dans la matinée du samedi, vers 11 h., un coup de force a été opéré à l'hôtel Amilcar où Habib Achour y était accompagné d'un certain nombre de syndicalistes. Il y avait également un groupe de syndicalistes français (délégation de F.O.), d'ailleurs leur président a quitté le pays en dénonçant le coup de force à l'issue duquel Habib Achour a été placé en résidence surveillée chez lui alors que les autres syndicalistes ont été arrêtés sur le champ. Ce n'est que le soir à 20 h 30, après le couvre-feu qu'il est arrêté. Ces précautions montrent que le gouvernement avait peur de la réaction de la part de la population.

Actuellement les syndicalistes arrêtés sont à la caserne de Oued Ellil. L'instruction n'a pas encore commencé, mais les pressions continuent pour arracher à certains d'entre des démissions. DOUZE MEMBRES DU BUREAU EXECUTIFS SUR TREIZE ONT ETE ARRETES. Parmi les personnes arrêtées figurent deux membres de la "Ligue des droits de l'homme", Sadok Allouch (membre du bureau exécutif)et Midani Ben Salah qui se trouvaient à l'U.G.T.T. le soir du 27 janvier. La " ligue des droits de l'homme " a tenu hier une réunion et compte publier un communiqué !! La "ligue des droits de l'homme" ne doit pas AGIR A CHAUD contrairement à un parti de militants OSENT AFFIRMER les responsables de cette ligue dans le contexte que traverse actuellement le pays!!! Il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle saisisse les organisations internationales dans l'immédiat, ce sont plutôt les organisations qui devraient la saisir car une enquête sur la situation qui prévaut actuellement s'impose.

Maître Marigrine AUFRAY-MILESY,

Avocat à la cour d'appel de PARIS

Mandatée par l'ASSOCIATION FRANCAISE DES JURISTES DEMOCRATES
 Envoyée comme observateur international, par les Comités de
 Défense à l'étranger (CIDVRT), au procès du 24/1/78. des étu-
 diants de Bardo II, a lu le témoignage suivant au cours du:

MEETING organisé par le COMITE D'INFORMATION

ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION

EN TUNISIE, le 5 FEVRIER 1978-

Chers Amis,

Comme vous le savez sans doute, parmi ses nombreuses activités au Service des Droits de l'Homme, l'Association Française des Juristes Démocrates envoie des observateurs judiciaires pour assister aux procès politiques à travers le monde.

En ce qui concerne la Tunisie, depuis de nombreuses années, nos observateurs ont alerté l'opinion publique française, et ont rendu compte des graves atteintes aux libertés que représentent les procès truqués, les tortures employées pour tenter d'obtenir les déclarations des inculpés, et les dramatiques conditions de détention dans les prisons.

Préoccupée par l'aggravation de la répression et les atteintes aux Droits de l'Homme en Tunisie, l'Association Française des juristes démocrates m'a demandé d'effectuer dans ce pays une mission d'information, et d'assister en qualité d'observateur judiciaire au procès des vingt étudiants de la Cité Universitaire de BARDO II qui devait s'ouvrir à Tunis le 24 janvier devant la Cour Criminelle.

./...

Ceux-ci ont été arrêtés à la suite d'incidents survenus en Mai 1977 entre étudiants et vigiles universitaires et comparaissent sous l'inculpation de tentative d'assassinat avec préméditation, alors que la plupart d'entre eux n'étaient même pas présents sur les lieux lors des incidents.

Le procès des étudiants s'est terminé par trois acquittements, neuf condamnations à cinq ans d'emprisonnement, cinq condamnations à un an et quatre à neuf mois.

J'ai appris sur place, dès mon arrivée le 22 janvier, qu'un certain nombre de dirigeants de l'U.G.T.T. avaient été arrêtés dans la première quinzaine du mois, soit bien avant les événements tragiques du 26. C'est notamment le cas du camarade GHORBAL, dirigeant de l'U.G.T.T. pour la région de SFAX, qui a été arrêté le 13 janvier, dans les circonstances suivantes : Ce dirigeant syndicaliste a participé comme beaucoup d'autres au Conseil National de l'U.G.T.T. qui s'est tenu les 10, 11 et 12 janvier. Au cours de ce Conseil, comme beaucoup d'autres dirigeants, il a exprimé son opinion sur la situation politique de son pays. Ce rapport, document à usage interne, intervenu dans un lieu privé, a été dérobé et publié dès le lendemain du Conseil National dans différents journaux de la Presse Tunisienne gouvernementale, sous le titre " Propos d'un dirigeant syndicaliste " avec un chapeau indiquant qu'il avait été transmis aux journaux par un " lecteur ". GHORBAL a immédiatement été inculpé d'injures au Chef de l'Etat et de propagation de fausses nouvelles, et incarcéré. Il a comparu le 24 janvier devant un Juge d'Instruction qui l'a maintenu en détention.

C'est en réalité un véritable délit d'opinion qui est reproché à ce dirigeant syndicaliste, et il n'est pas indifférent de constater que ces éléments sont intervenus une dizaine de jours avant la grève générale.

Je voudrais vous parler également d'un procès qui va avoir lieu, et qui était programmé dès avant le 26 janvi

il s'agit de celui de l'avocat tunisien, Maître Mohamed RAFAI. Maître RAFAI, est bien connu des démocrates tunisiens pour avoir depuis plus de 15 ans défendu tous les inculpés politiques, pour lesquels il a courageusement plaidé devant toutes les juridictions.

Depuis 1975, cet avocat est l'objet de poursuites et de pressions diverses en raison de ses activités de défense. A plusieurs reprises, il lui a été refusé des permis de visite, destinés à lui permettre comme dans tous les pays du Monde de préparer avec ses clients la meilleure défense possible. Il a dû à chaque fois saisir le Bâtonnier et se faire accompagner de celui-ci afin d'obtenir les permis.

Il a reçu courant janvier sa convocation à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de TUNIS le 19 juin prochain sous l'inculpation d'outrage à Magistrat. Il lui est reproché de " s'identifier " aux théories soutenues par ses clients, et en réalité à travers lui c'est toute la défense indépendante Tunisienne qui est visée. Il encourt une peine de trois ans de prison et bien entendu le corollaire est la radiation du barreau.

Maître RAFAI m'a demandé de transmettre à mon Association sa demande d'envoi d'observateurs judiciaires à son procès, et en même temps de lancer à l'opinion publique Internationale un appel à la solidarité, afin qu'il soit exigé du gouvernement Tunisien, le respect des droits de la défense.

Les événements sanglants du 26 janvier ont rendu impossible la poursuite de ma mission, et j'ai dû rentrer précipitamment à PARIS.

Je voudrais à présent témoigner de ce que j'ai vu à TUNIS entre le 22 et le 26 janvier 1978.

Comme vous le savez sans doute, le siège du Parti Socialiste Destourien se trouve à côté du palais de justice. C'est la raison pour laquelle, j'ai eu à maintes reprises l'occasion de passer devant le siège de ce parti, et dès le lundi 23 janvier, j'ai pu remarquer une agitation et une activité qui m'ont paru tout à fait anormales devant cet immeuble. J'ai vu à de très nombreuses reprises des groupes d'une dizaine de civils armés de bâtons de barres de fer puis dans les jours qui ont suivi, de pistolets, entrer et sortir du siège de ce parti, monter en voiture ou partir à pied patrouiller dans TUNIS où je les ai vus se livrer à une véritable chasse à l'homme, mollenster des passants, et même agresser des automobilistes. Ces groupes d'hommes de main que je pourrai qualifier de " milices " se trouvaient aux côtés de la police lors des incidents intervenus le mardi 24 janvier devant le siège de l'U.G.T.T.

Vers 18h30 en effet, je me trouvais au dernier étage d'un immeuble voisin du siège de la centrale syndicale, et du balcon, j'ai pu observer que se tenait devant cette centrale un rassemblement. S'était effectué de manière spontanée, à la sortie du travail, et que les personnes qui se trouvaient dans la rue étaient venues là tout à fait pacifiquement, les mains nues, s'informer de la situation auprès de leur syndicat.

/ Celui-ci

Ils ont été sauvagement agressés par les milices dont je viens de vous parler, et la Police (Brigade de l'Ordre Public), et contrairement à ce qui a pu être écrit dans différents journaux, dont des journaux français, ce ne sont en aucun cas les travailleurs qui ont procédé à des tirs de grenades lacrimogènes, mais bien au contraire la police. Ces tirs de grenades lacrimogènes étaient tellement massifs que l'atmosphère de tout le quartier est très rapidement devenue irrespirable, à tel point que j'ai dû faire de grands détours pour regagner mon hôtel, et que le lendemain matin, les passants pleuraient encore à chaudes larmes.

./...

Contrairement à ce qui a été dit, l'Armée n'est pas entrée à TUNIS le jeudi 26 janvier au cours de la journée, mais avait pris position dans TUNIS dès le mercredi 25 au soir. J'ai personnellement vu un certain nombre de bâtiments administratifs gardés par l'Armée, arme à la bretelle, dès le mercredi 25 janvier à 20 heures. Je peux citer notamment le Centre des Chèques Postaux, la Banque de Tunisie, et la plupart des Ministères qui se trouvent dans le centre de TUNIS.

Dès le jeudi 26 de bonne heure, il était évident que la grève générale était extrêmement suivie. Tous les magasins étaient fermés et il était impossible de se procurer un moyen de transport, il n'y avait ni taxi ni autobus. Je me suis rendue au Palais de justice pour assister à l'audience du procès des étudiants de BARDO II; et vers 11 heures du matin nous avons commencé à entendre des hélicoptères patrouiller au dessus du quartier de la Médina, tout proche du palais, ainsi que des bruits de tirs d'abord espacés, puis des rafales d'armes automatiques. L'atmosphère à l'audience était bien évidemment extrêmement tendue, les inculpés et les avocats étant préoccupés par les graves événements qui se passaient probablement au dehors. L'audience n'en a pas moins continué comme si de rien était jusqu'à 13h30.

Lorsque nous sommes sortis du palais de Justice, nous avons pu constater que la situation était extrêmement grave, que des combats de rue se déroulaient dans les rues avoisinantes, et que l'ensemble du quartier était bouclé par l'Armée, la Police et les milices destouriennes. Nous ignorions tout du nombre des victimes, mais des bruits alarmants circulaient déjà faisant état de plusieurs dizaines de morts et de plusieurs centaines de blessés.

Quelques minutes après, nous avons vu arriver un certain nombre de personnes qui étaient conduites au tribunal pour être jugées en flagrant délit. Il leur était reproché d'avoir participé à des attroupements sur la voie

publique, et certains d'entre eux ont été comdamné à des peines de plusieurs années de prison. Nous avons également appris que certaines personnes étaient dirigé vers le Tribunal Cantonal de TUNIS, et lorsque les avocats se sont présentés pour assurer leur défense, ils ont appris que les inculpés avaient déjà été jugés sans avocats, et comdamnés à des peines de plusieurs mois de prison, non susceptible d'appel.

J'ai eu les plus grandes difficultés pour me rendre à l'aér port, en faisant un grand détour par les quartiers de la banlieu de Tunis, où j'ai pu voir arriver de nombreux camions militaires et des chars qui se dirigeaient vers le centre ville.

Marigrine AUFFRAY-MILESY [suite]

L' ASSOCIATION FRANCAISE DES JURISTES DEMOCRATES a reçu de TUNISIE les informations suivantes :

- Au Palais de Justice , on attend chaque jour que les audiences normales se terminent , et que les gens quittent le Palais , surtout les Avocats , pour traduire les gens arrêtés lors des manifestations devant le Tribunal Correctionnel .

- Si les Avocats arrivent à avoir l'information et à se constituer pour défendre les très jeunes gens qui sont déférés devant les juges [20 , 21 ans en général] , ils s'aperçoivent très vite que leurs plaidoiries ne changent absolument rien . Un magistrat est allé jusqu'à dire à un avocat : " ce n'est pas la peine de vous fatiguer , maitre , ceux d'aujourd'hui auront tous un an de prison ferme "

Dans un dossier qui lui avait été remis par le greffier quelques minutes avant l'audience , un avocat a trouvé le jugement déjà tout préparé , culpabilité et peine ... Il a bien entendu immédiatement protesté auprès du Président qui lui a dit : " nous sommes dans une situation exceptionnelle "

- Tous les dossiers ne contiennent que des procès-verbaux établis par la police , que les juges ne devraient en principe pas prendre en considération , car tous les inculpés ont déclaré que les aveux leur ont été arrachés par la torture , et qu'ils ont été contraints de signer les procès-verbaux .

- La majorité d'entre eux présentent d'ailleurs des traces de violences sur le visage , les bras , le crâne etc...

- Il suffit qu'un agent de police déclare avoir vu telle personne la veille ou même l'avant veille de l'arrestation parmi les manifestants , pour que cette personne soit condamnée à deux ans ou plus parfois de prison ferme .

- L'un des détenus a été arrêté parce que l'un des agents l'a surpris en train de crier " VIVE LE PEUPLE " . Il a été condamné par le Juge cantonal de TUNIS le 30 Janvier à trois mois de prison ferme seulement ... (car tous les autres inculpés de ce jour là ont eu 10 MOIS ...)

- Les peines sont plus sévères encore en province .

- En ce qui concerne les dirigeants et adhérents de l'U.G.T.T. arrêtés :

il est fait un sort à part aux syndicalistes . Ceux-ci ne sont pas traduits en flagrant délit . Ils sont emprisonnés , au secret , ils n'ont reçu aucune inculpation officiellement à ce jour . On ne sait même pas où ils se trouvent . Personne ne peut leur rendre visite , ni familles , ni avocats . Beaucoup ont purement et simplement disparu . Les enfants d'Habib ACHOUR ainsi que son avocat ont fait savoir qu'ils ignoraient tout du sort réservé au secrétaire général de l'U.G.T.T depuis son arrestation . On pense qu'il est interrogé dans les locaux de la sûreté , mais personne ne l'a revu depuis ; il en de même pour des milliers de personnes /

=====

Voici le verdict de ce procès inique:

Condamnés à cinq ans de prison ferme:

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Hassen Ben Amara † | 6. Tahar Loucif † |
| 2. Mohamed El Habib El Hanes † | 7. Belgacem El Oueslati † |
| 3. Ali Zaydi † | 8. Samir Ben Abdallah † |
| 4. Hassen Ben Khalifa † | 9. Amor El Fouzai † |
| 5. Mabrouk Choukhair (par contumace). | |

Condamnés à deux ans de prison ferme:

10. Ibrahim Ben El Fouzai
† Amor

Condamnés à un an de prison ferme:

- | | |
|------------------------|-----------------|
| 11. Hamrouni Ben Fredj | 12. Monji Ftiti |
|------------------------|-----------------|

Condamnés à neuf mois de prison ferme:

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 13. El Aiifi El Hamily | 14. Salem El Hajji |
| 14. Ammar El Ghabi | 15. Mohsen El Djellassi |

Ont été acquittés:

Chadli Zaydi, Belgacem Ghorab, et Habib El Adeyli

ساندوا فحيا القمع بك تونسه

SOUTENEZ ACTIVEMENT
LES LUTTES DU PEUPLE
TUNISIEN

INFORMEZ-VOUS AUPRES DES
COMITES DE DEFENSE

LA RIPOSTE DU MOUVEMENT DEMOCRATIQUE TUNISIEN
DANS L'EMIGRATION (EN FRANCE)

Dès les premières heures suivant le massacre du 26 janvier 1978, une vague de colère et d'inquiétude gagna l'émigration ouvrière et estudiantine en France. On constatait une activité fébrile autour des points de rencontre des tunisiens (cafés, foyers, cités universitaires, facultés ...).

Spontanément, et dans plusieurs endroits se sont tenus des Assemblées Générales, des réunions, des rencontres et des débats pour collecter et systématiser l'information et pour organiser la riposte face à la terreur déchainée au pays.

Nous nous contenterons dans le cadre du présent bulletin de mentionner, très brièvement, l'ensemble des actions qui ont eu lieu à Paris et en Province, en soulignant que le Comité d'Information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie a été présent dans la plupart de ces manifestations, soit en participant activement au niveau de la préparation et de l'exécution, soit en menant ses actions autonomes sur le plan d'information, la collecte et l'organisation de l'aide matérielle.

C'est ainsi que le Comité a organisé à Paris, le 5 Février 1978 un important meeting avec la participation du Comité de Mobilisation des Etudiants. De nombreuses organisations politiques Tunisiennes et Internationales ont envoyé des messages de soutien au Comité et de solidarité avec la lutte du peuple Tunisien contre la répression destourienne.

Maître Marigrine AUFFRAY-MILSEY, avocat à la Cour d'Appel de Paris, mandatée par l'Association Française des Juristes Démocrates et envoyée comme observateur au procès des étudiants du Bardo (24/1/78) par le Comité d'Information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie, a fait une importante communication sur les événements qu'elle a vécu personnellement durant les jours qui ont précédés le 'Jeudi noir', ainsi que celle du 26 Janvier 1978. Le texte de ce témoignage est publié en page 13 de ce bulletin.

Par ailleurs, nous citons les principales manifestations de solidarité qui ont eu lieu à Paris et en Province:

Rassemblement , Assemblée Générale à Censier le 27/1/1978
 Manifestation devant le Consulat de Tunisie à Paris le 29/1/1978
 Meeting (Collectif de Soutien à l'UGTT) le 29/1/1978
 Meeting (Collectif de Soutien aux luttes populaires en Tunisie) le 29/1/1978
 Occupation de la Ligue Arabe (Comité de Mobilisation) le 31/1/1978
 Meeting PC/MUP le 3/2/1978
 Meeting du Comité d'Information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie le 5/2/1978
 Création Collectif 26 Janvier à Paris, le 31/1/1978

- Lyon : Meeting le 11/2/1978
 - Grenoble: Grève de la faim et meeting
 - Toulouse: Occupation du Consulat de Tunisie - grève de la faim - Meeting

DECLARATION DU COMITE AU MEETING DU 5/2/78.

Chers amis, chers camarades;

La grève générale du 26 janvier 1978 qui devait tourner en affrontement sanglant entre les masses populaires, classe ouvrière en tête, et l'ensemble de l'appareil répressif du pouvoir réactionnaire d'astourien n'a pas été une explosion fortuite ; mais le résultat de deux mouvements de luttes dialectiquement liés :

1) La lutte des masses populaires contre l'Etat néo-colonial qui, par sa liaison organique avec l'impérialisme a enfoncé le pays de plus en plus dans une crise sans issue ; les masses populaires ont répliqué en intensifiant leur mouvement de revendications économiques et politiques.

2) Lutte de succession entre les fractions de la bourgeoisie en vue de prendre la relève et d'imposer chacune sa propre hégémonie sur les autres tendances bourgeoises, et en alliance avec elles pour réprimer les masses populaires et perpétuer la domination impérialiste sur le pays.

Pour bien comprendre ces événements historiques, pour saisir leur importance, et voir ce qu'ils ouvrent comme horizon de luttes et ce qu'ils posent comme tâches immédiates et lointaines, il importe à tous les démocrates sincères et révolutionnaires conséquents de remonter un peu en arrière dans l'histoire récente des luttes de notre peuple et suivre l'évolution du contexte national et international.

Juste après la déclaration de l'indépendance formelle de notre pays en 1956, l'aile collaboratrice du Destour lança un vaste mouvement de liquidation systématique de l'aile nationaliste radicale avec le concours très précieux des forces de police et de l'armée coloniale françaises. Elle entendait ainsi sursoir son régime et lui donner l'assise sociale nécessaire .

Le Destour, s'empressa à partir des années 60 de bâtir son "socialisme destourien" à coups de dollars américains. Nous avons l'issue malheureuse de cette expérience pour le peuple qui n'a rien épargné pour s'opposer à une telle politique ; elle fut pour lui une époque d'exploitation, d'oppression et de misère, tandis qu'une infime minorité bourgeoise s'enrichissait sur son dos après avoir accédé au pouvoir pour gérer les intérêts de ses maîtres impérialistes au prix de quelques miettes.

Le gouvernement qui a hérité en 1969 d'une situation proche de la catastrophe, présentera son programme d'assainissement, au nom de l'"unité nationale" et la "paix sociale" ; il trouvera un contexte initialement favorable.

En effet, au début des années 70 le gouvernement a connu un répit conjoncturel et ce en exploitant la rentrée des devises étrangères que lui procure une main d'oeuvre immigrée de plus en plus nombreuse dans les métropoles impérialistes et en Lybie, le tourisme qui a connu lui aussi une expansion sans précédent, et enfin des conditions climatiques favorables à l'agriculture, et la hausse des prix des matières premières, notamment les phosphates et le pétrole.

Tous ces facteurs vont donc permettre à la bourgeoisie réactionnaire de grossir ses profits et d'affronter relativement la situation sociale. Mais ce répit lié aux conditions climatiques et à la conjoncture internationale ne pouvait être de longue durée.

En effet l'aggravation de la crise de l'impérialisme international et ce, notamment à partir de 1973, ne pouvait pas ne pas avoir ses conséquences sur le pays. Aussi au fur et à mesure que la crise s'aggravait des milliers de jeunes se trouvaient condamnés au chômage et à la misère.

La répression économique, sociale et culturelle grandissait, et alors qu'une minorité quitte le pays, la plupart se voyaient acculés à la lutte pour défendre leurs intérêts légitimes.

La crise de l'impérialisme et les luttes populaires qu'elle implique a engendré dans les rangs de la bourgeoisie tunisienne une tendance à l'éclatement, et a démontré sa fragilité et son désarroi face aux masses populaires de plus en plus conscientes et combattives.

ainsi se font jour, au sein de la bourgeoisie deux tendances qui se disputent l'appui de l'impérialisme en se présentant, chacune à sa façon, comme garante de ses intérêts.

- La tendance dite des "durs", conséquente avec ses choix politiques, accentue de plus en plus sa répression contre les masses populaires, toute en essayant d'éliminer l'autre tendance qui se présente comme solution de rechange possible.

- Cette dernière dite "libérale" aspire elle aussi à jouer le même rôle d'intermédiaire dans la domination impérialiste et reprend, pour ce faire, démagogiquement les mots d'ordre du combat démocratique pour lesquels plusieurs militants sincères sont aujourd'hui emprisonnés.

La lutte du peuple tunisien contre l'impérialisme et ses valets locaux, et celle que se livrent les fractions bourgeoises, vont développer la conscience de classe du mouvement syndical et permettre un élargissement notable de l'audience du mouvement démocratique et révolutionnaire.

Ces luttes vont permettre à la classe ouvrière de découvrir, de plus en plus, sa force et la faiblesse de l'ennemi, d'acquérir d'avantage d'expériences, et de confiance en elle-même.

Chers amis, Chers camarades,

C'est dans ce contexte de crise très aiguë que l'U.G.T.T. a appelé à la grève générale, degré supérieur dans les luttes qu'elle ne cesse de mener avec les masses populaires pour la démocratie, la liberté et le progrès social.

Le 26 janvier fut donc la journée de la grève générale mais l'épreuve de force était déjà engagée depuis quelques jours; en effet le pouvoir a engagé par l'intermédiaire de ses sbires et de sa milice fasciste une série de provocations: tentative d'assassinat, agression contre certains dirigeants syndicalistes, mise à sac des locaux régionaux de l'U.G.T.T. Parallèlement il a orchestré une campagne d'intoxication sur les ondes et par voie de presse, cherchant en vain à faire échouer la grève et à amener les travailleurs à capituler.

C'est parce que sa crise est profonde et sans issue que le gouvernement a fait de la journée de la grève générale, la journée du carnage jamais subi par le peuple tunisien.

Le mur du silence élevé par le régime autour de ces événements nous empêche de connaître la réalité, cependant le pouvoir reconnaît lui même plus de 40 morts, alors que d'autres sources syndicales et médicales avancent le chiffre de 400 morts, plusieurs centaines de blessés et des milliers d'arrestations.

C'est dire la brutalité avec laquelle les forces de répression ont agi et la légèreté elles ont osé tirer sur une foule de manifestants désarmés descendus dans la rue à défendre leurs droits syndicaux et politiques et rejeter le fardeau d'une crise qu'ils subissent de plus en plus.

La réaction du régime ne témoigne nullement de sa force. Elle est l'expression même de son total isolement; et de la faillite de toutes les politiques démagogiques qui ne convainquent plus personne. Le masque est tombé, le régime surgit sous son vrai visage de fasciste sanguinaire prêt à tout pour sauvegarder ses privilèges exorbitants et ses intérêts organiquement liés à ceux de l'impérialisme.

D'ores et déjà rien ne sera plus comme avant. Les slogans mystificateurs longtemps criés sur la "paix sociale" l'"équilibre social", la "solidarité nationale" ne sont plus qu'un leurre qui ne trompent plus personne.

Notre peuple quoique ayant acquis une riche expérience à travers cette grève générale vient de payer un lourd tribut de sang. Nous sommes cependant convaincus qu'il continuera à développer fermement à travers sa lutte active, sa résilience de plus en plus organisée et consciente au fascisme en Tunisie.

Il le fera d'autant mieux si tous les démocrates conséquents s'unissent pour une défense active qu'impose la gravité de la situation. Des centaines de familles frappées, qui par la mort d'un fils, qui par la blessure d'un parent ou par l'emprisonnement d'un proche attendent un ferme soutien de la part de tous les démocrates; c'est pourquoi le Comité d'Information et de Défense des victimes de la Répression en Tunisie appelle à une mobilisation large et soutenue pour mener à bien sa campagne d'aide matérielle et morale et d'organisation efficace de la défense des victimes de la répression. Le Comité qui s'est fixé pour tâches la concrétisation du soutien et la défense des victimes de la répression lance un appel pressant aux organisations humanitaires, syndicales et politiques françaises et internationales, et à tous ceux que le sang répandu dans les rues de Tunis et des autres villes en révolte a indigné, à ~~leur~~ manifester leur aide pour:

- Collecter des dons de toute sorte pour répondre aux besoins immédiats nés de ces derniers événements ;

- Informer et s'informer au près du Comité sur le développement de la répression et de la riposte adéquate à opposer ;

- Pour renforcer les rangs du Comité en intégrant ses divers structures et groupes de travail;

- Le Comité invite également les organisations humanitaires, syndicales, et politiques à manifester leur protestation et réprobation de la répression qui s'abat sur le peuple tunisien, selon les modalités et l'action qui leur sont propres afin d'isoler la clique fasciste au pouvoir en Tunisie.

NOUS EXIGEONS:

- La levée de l'état de siège;

- La libération de tous les syndicalistes et manifestants arrêtés;

- Le respect des libertés politiques et syndicales;

- La libération et l'annistie inconditionnelle de tous les prisonniers politiques.

- Gloire aux martyrs du 26 janvier 1978.

Le C.I.V.R.T.

TEXTE DU MESSAGE QUE L'ASSOCIATION FRANCAISE
DES JURISTES DEMOCRATES ADRESSE A VOTRE MEE-
TING :

" L'Association Française des juristes Démocrates mani-
feste sa vive émotion à l'annonce des massacres du 26
janvier 1978 par lesquelles le gouvernement Tunisien
a répondu à la grève générale des travailleurs.

Au moment même où Monsieur NOUIRA, premier ministre,
déclare à la télévision Française que rien n'entravera
la libéralisation du régime, ce sont en réalité la
répression judiciaire, l'écrasement des syndicats, le
quadrillage policier de la population et finalement la
proclamation de l'état d'urgence qui répondent aux
aspirations populaires réclamant l'amélioration des
conditions de vie et la démocratie.

L'Association Française des Juristes Démocrates assure
le peuple Tunisien de sa solidarité et poursuivra son
effort pour que soit instauré en Tunisie le respect des
libertés essentielle."

Je me dois d'ajouter que l'Association Française des
Juristes Démocrates est extrêmement préoccupée par le
sort des nombreux syndicalistes qui ont été arrêtés
le 26 janvier et dans les jours qui ont suivi, et par
la détermination que semble avoir prise le gouvernement
Tunisien de les faire passer en jugement sous l'in-
culpation de complot. Bien entendu nos observateurs seront
présents à ces procès.

Enfin, les poursuites dont est l'objet mon confrère
ARAFAI, s'éclairent sous un jour nouveau, à la
lumière des événements tragiques du 26 janvier: vu
l'ampleur de la répression, si Maître RAFAI devait être
radié du barreau, toute la défense Tunisienne serait
baïllonnée. Qui resterait alors debout en TUNISIE pour
défendre les inculpés politiques ?

LE DESTOUR ET SES LOIS

Pour imposer son hégémonie sur l'ensemble des masses populaires et exercer sa dictature fasciste, le régime a recours aux méthodes policières, à la répression violente, à l'armée et à la milice destourienne. Il dispose également d'un arsenal de lois anti-constitutionnelles et anti-démocratiques.

C'est pourquoi les démocrates conséquents, tout en dénonçant sans relâche la répression sanglante qui s'abat sur le peuple, ne sauraient se taire sur cette autre forme de répression sournoise et cynique, la répression juridique, qui prouve la totale soumission de l'appareil judiciaire au pouvoir exécutif.

Soucieux d'éclairer l'opinion publique sur les mécanismes de la répression juridique, nous vous livrons les réflexions d'un juriste tunisien sur :

- 1- la loi du 7 novembre 1959 relative aux associations,
- 2- la loi du 2 juillet 1968 créant la Cour de Sûreté de l'Etat.

L'article 8 de la Constitution dispose : " les libertés d'opinion, d'expression, de presse, de publication, de réunion et d'association sont garanties et exercées dans les conditions définies par la loi. Le droit syndical est garanti."

Cependant, des centaines de militants ont été condamnés pour avoir véhiculé des idées progressistes, exprimé leurs opinions, créé une association politique ou syndicale (El Amel Tounsi, Front National Progressiste de Libération de la Tunisie, Parti Populaire Révolutionnaire Tunisien, ... structures universitaires provisoires ...), d'autres ont été condamnés pour avoir participé à la grève (ouvriers syndicalistes).

Les lois en vertu desquelles ils ont été condamnés ont toujours été attaquées par les détenus politiques et leurs avocats qui n'ont pas cessé, dès les premiers procès examinés par la Cour de Sûreté de l'Etat, de démontrer que ces lois sont anti-constitutionnelles et qu'elles ne doivent pas être appliquées.

Etudions brièvement la plus importante de ces lois, celle du 7 novembre 1959 relative aux associations :

En principe, cette loi doit réglementer la liberté d'association mais en aucun cas elle ne doit la limiter et ce, d'une manière telle, que le principe (c'est-à-dire la liberté) devienne l'exception et vice versa. Or,

en analysant l'article 4 de cette loi, on remarque :

1 - La création de toute association est soumise à une autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur ce qui constitue une limitation énorme à la liberté d'association.

2 - Ce qui est encore plus grave, c'est que le Ministre de l'Intérieur bénéficie d'un pouvoir discrétionnaire et non pas d'une compétence née Il peut refuser une demande d'autorisation sans être obligé de motiver sa décision d'une part, d'autre part, sa décision ne peut faire l'objet d'aucun recours devant le Tribunal Administratif.

Conscients de cette atteinte grave aux libertés garanties par la Constitution, les avocats ont toujours insisté (en vain, hélas !) sur la nécessité pour les tribunaux de ne pas appliquer cette loi anti-constitutionnelle et de procéder ainsi à un contrôle, par voie d'exception, de la constitutionnalité des lois. Le contrôle par voie d'exception est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe pas en Tunisie un organe de contrôle de la constitutionnalité des lois (tel le Conseil Constitutionnel français). Beaucoup de juristes tunisiens et étrangers ont démontré que si les juges ne procèdent pas à ce contrôle, ils méconnaissent leur devoir, celui d'appliquer la loi suprême (la Constitution) en cas de contradiction entre deux normes juridiques. Malheureusement, les juges tunisiens se sont toujours refusés à adopter cette position, se basant sur des arguments qui sont loin d'être convaincants.

Quelques réflexions sur la loi du 2 juillet 1968 créant la Cour de Sûreté de l'Etat :

En 1968, la Cour de Sûreté de l'Etat a été instituée par la loi n° 68-17 du 2 juillet 1968. Sa création n'est pourtant pas prévue par la Constitution. Cette Cour est chargée de connaître " des crimes et délits contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat ainsi que de tous crimes ou délits connexes, ou la provocation, par quelque moyen que ce soit, à ces crimes ou délits ".

Elle a siégé notamment en 1968 pour condamner le groupe des perspectivistes, en 1974 et 1975 pour condamner les membres de l'organisation d'El Amel Tounsi. En 1977, la Cour de Sûreté de l'Etat a examiné l'affaire des membres du Mouvement d'Unité Populaire (M.U.P.). L'histoire a prouvé que cette Cour a été instituée pour réprimer les libertés démocratiques : elle condamne tous ceux qui tentent de constituer une organisation pour défendre leurs idées, tous ceux qui tentent de faire paraître une publication exprimant leurs opinions ...

La Cour s'est toujours prévalu d'une indépendance vis à vis du pouvoir exécutif. En réalité, sa constitution même prouve qu'elle ne peut être indépendante et qu'elle représente un cas de violation des principes constitutionnels de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance des juges (article 65 de la Constitution), ainsi que des droits de la défense.

La constitution de la Cour : une atteinte grave aux droits de la défense :

La Cour de Sûreté de l'Etat est composée d'un président et de quatre assesseurs dont deux sont députés à l'Assemblée Nationale, tous nommés par décret. Or, les présidents de la Cour et leurs assesseurs ont toujours été choisis parmi ceux qui sont prêts à servir le régime et à appliquer les directives du Parti Socialiste Destourien (P.S.D.). Les deux députés qui sont sensés représenter le peuple ne sont en réalité que les représentants du P.S.D. car depuis 1971, tout député exclu du parti est exclu de l'Assemblée Nationale (article 109 du code électoral).

Les avocats ont d'ailleurs mis l'accent à l'occasion du procès des bensallistes (juillet, août 1977) sur les conséquences qui en découlent. En effet, le P.S.D. est en même temps juge et partie au procès car, si des militants sont traduits devant cette Cour pour atteinte à la sûreté de l'Etat et si l'on admet qu'il existe une confusion totale entre le parti et l'Etat, on doit en conclure qu'il s'agit d'atteinte à la sûreté du parti. Cela constitue une violation des droits de la défense garantis par l'article 12 de la Constitution, violation qui apparaît également au niveau de la procédure suivie devant la Cour.

La procédure suivie devant la Cour : aucune garantie effective des droits de la défense :

A / Au niveau de l'instruction :

- 1 - nomination du juge d'instruction par décret,
- 2 - l'article 14 de la loi du 2 juillet 1968 prévoit que les ordonnances du juge d'instruction ne peuvent faire l'objet d'aucun recours, y compris le pourvoi en cassation.
- 3 - des pouvoirs très étendus sont accordés au juge d'instruction puis à la Cour de Sûreté de l'Etat, notamment celui de procéder ou de faire procéder, même de nuit et en tout lieu, à toutes perquisitions ou saisies
- 4 - Le droit de l'inculpé d'être assisté par un avocat est certes garanti mais il est clair que le juge d'instruction puis la Cour de Sûreté de l'Etat essaient par tous les moyens (provocations, intimidations...) de rendre très difficile la tâche de l'avocat. Rappelons à cet égard que Maître Mohamed Rafaï a été traduit en justice pour avoir commis une "offense

contre le chef de l'Etat" délit prévu par l'article 67 du code pénal tunisien. Maître Rifaï n'a pas dépassé le cadre de sa mission qui consistait à défendre Mohieddine Marzouki, membre du Front National Progressiste de Libération de la Tunisie. Le juge d'instruction lui a reproché d'avoir défendu avec beaucoup d'enthousiasme les idées de son client.

B / Au niveau du procès :

Les droits de la défense ne sont pas moins bafoués devant la Cour. Les inculpés sont interrogés séparément par le Président de la Cour qui exige d'eux, en général, des réponses courtes : oui!, non!... sans jamais leur permettre de se défendre librement, encore moins d'exposer devant l'auditoir (presse et parents des inculpés) les conditions dans lesquelles ils ont été arrêtés ou interrogés par la police. Dès que l'inculpé commence à évoquer le problème de la torture et à décrire les moyens atroces utilisés par la police dans les locaux de la D.S.T., le président lui ordonne de ne pas s'éloigner de la question, parfois même, il le menace de le faire sortir de la salle par un agent de la D.S.T. (incidents au cours du procès d'El Amel Tounsi 1975) ou bien encore de le condamner séance tenante pour outrage à magistrat (cas de Hanna Hammami , Sadok M'Hanna ...) qui ont été condamnés chacun à deux ans de prison ferme pour outrage à magistrat (outre les peines qui leur ont été infligées pour appartenance à l'organisation d'EL Amel Tounsi).

Quant aux avocats, leur situation n'est pas meilleure puisqu'ils risquent à chaque instant de se voir appliquer l'article 17 de la loi du 2 juillet 1968 qui accorde à la Cour le pouvoir de condamner l'avocat, séance tenante, à une peine de prison sous prétexte qu'il a manqué aux obligations que lui impose son serment (à savoir le respect qu'il doit avoir à l'égard des magistrats, des autorités publiques ...) Le risque d'arbitraire est très grave et l'avocat ne peut dans ces conditions défendre correctement son client. Plusieurs fois d'ailleurs, les présidents de la Cour de Sûreté de l'Etat ont menacé les avocats de l'application de cet article afin de les intimider et de les empêcher de mettre l'accent sur certains faits. Citons notamment le cas de Maître Marzouk qui a dû se déconstituer à la suite des menaces que lui a adressées le président de la Cour de Sûreté de l'Etat en 1975 .

Procès des étudiants de Bardo II (24 Janvier 1978)

Parallèlement aux évènements graves et à la vague de répression qu'a connu la Tunisie pendant la semaine du 23 au 27 janvier 1978, et profitant également des vacances universitaires (pour éviter une trop grande mobilisation du mouvement étudiant), le régime réactionnaire tunisien a, une nouvelle fois encore, eu recours à son arsenal juridique pour réprimer les aspirations estudiantines.

C'est ainsi que vingt et un étudiants ont comparu le 24 janvier 1978 devant la juridiction correctionnelle. Leur crime ? Avoir exigé, avec la majorité des étudiants, le départ des vigiles des locaux universitaires et manifesté contre leur présence.

L'aspect marquant de ce procès fut la disproportion flagrante entre les faits reprochés et les peines prononcées (1an, 2ans et 5 ans de prison).

Les Comités ont contribué à la défense de ces camarades par l'envoi d'un observateur juridique (voir compte-rendu dans ce même numéro).

Nous publions ci-après la position du Comité Universitaire Provisoire (C.U.P.) sur cette affaire.... entre autre forme de soutien.

0

0

Notre pays assistera le 17 novembre 1977 (1) à un procès intenté par le pouvoir à l'encontre de 20 étudiants pour diverses accusations dont la principale est la tentative d'homicide volontaire. Ces étudiants ont été arrêtés plusieurs jours après les événements qui se sont déroulés à la cité universitaire de BARDO 2 contre les vigiles-policiers, dans des endroits différents, et sans preuve que ces étudiants ont bien participé à ces affrontements, c'est-à-dire dans l'arbitraire le plus total (Chedly ZIDI par exemple a été arrêté alors qu'il était convoqué pour témoigner dans l'affaire d'Ali ZIDI). De tels procédés visent à trouver un bouc émissaire afin de dénaturer une action de masse pour en faire un acte criminel perpétré par une "bande fasciste". Le pouvoir est même allé jusqu'à considérer ces provocations de la part des vigiles comme une tentative de renversement du régime par les étudiants !

Les étudiants arrêtés sont emprisonnés depuis le mois de mai 1976 dans des conditions matérielles déplorables et ont subi pendant les interrogatoires diverses sortes de tortures et d'atteintes à leur dignité, sans compter les tentatives **pour leur briser** le moral en les isolant les uns des autres et en entravant les visites de leurs avocats. Mais nos camarades ont résisté de toutes leurs forces et ont défié la répression en organisant une grève de la faim du 1 au 5 juillet. De même ils ont adressé plusieurs lettres au Président du Tribunal, au Procureur de la République et à la Présidence de la République dans lesquelles ils ont dénoncé leurs conditions de détention et demandé leur libération, reconnaissant ainsi la légitimité des ripostes estudiantines à BARDO 2 contre les vigiles-policiers considérés comme des intrus dans l'université dont ils oeuvrent à rendre l'atmosphère terrifiante, et qui n'aident en rien au déroulement normal des cours. Rappelons en effet que ces vigiles ont été installés par la loi du 7 mai 1974 qui vise à réprimer l'expression des libertés les plus élémentaires au sein de l'Université, à savoir la liberté syndicale, la liberté d'expression et de réunion.

./.

(1) Procès reporté au 24 janvier 1978 à la demande du Procureur de la République.

Une telle loi a également pour but de liquider le principe de l'inviolabilité de l'université, détruire le mouvement étudiant et ses structures syndicales provisoires, unique représentant légitime reconnu par le pouvoir dans une circulaire ministérielle en date du 14 février 1973. La répression prend en fait encore plus d'ampleur puisque les atteintes aux libertés individuelles sont devenues quasi-quotidiennes dans les établissements universitaires : restriction des déplacements, surveillance des contacts entre étudiants, provocations, offenses, fouilles et même agressions et atteintes à la dignité des étudiants et étudiantes : certaines facultés (médecine notamment), et foyers (rue du Yémen) sont utilisés par les vigiles comme abri pour leurs activités de proxénitisme. Les étudiants ont exprimé leur refus d'un tel organe de répression et n'ont épargné aucun effort pour le contrecarrer. Cette opposition a atteint son apogée au cours de l'année universitaire 75/76. Une violente confrontation entre les étudiants et les vigiles s'est déroulée à la faculté des lettres et dans les foyers universitaires au printemps 1976. De nombreuses motions émanant des nombreuses réunions tenues par les étudiants envoyées au Pouvoir et à l'opinion publique, demandent le retrait de ces agents de répression, en mettant en garde le régime contre le fait qu'il serait responsable des conséquences de leur présence, ainsi que l'abrogation de la loi de 1974.

Rappelons la motion adressée par les participants au grand rassemblement qui eut lieu sur le campus universitaire le 16 février 1976 au Ministre de l'Education, aux Doyens et Directeurs des Grandes Ecoles et des Foyers Universitaires, ainsi que la lettre ouverte adressée à toutes les organisations syndicales représentatives et démocratiques, ainsi qu'à l'opinion publique nationale et internationale, à l'occasion de l'intervention des Brigades d'Ordre Public à la Cité de BARDO 2, qui entraîna la mort de plusieurs étudiants, et fit de nombreux blessés parmi eux. Citons également l'appel lancé par le C.U.P. aux défenseurs des Droits de l'Homme en Tunisie pour qu'ils interviennent dans la situation explosive et très dangereuse qui prévalait à l'Université.

./.

Ce procès, comme tous les procès quotidiens intentés contre les ouvriers, les paysans et les autres couches de la population (procès des ouvriers de l'usine de liège de Mégrine en été 1977 ; celui des ouvriers d'EL FOULADH en octobre 1977 ; des élèves de JENDOUBA au printemps 1977....) s'inscrit lui-aussi dans le cadre de la répression des libertés démocratiques et l'étouffement des aspirations de notre peuple à la libération nationale et à la démocratie. Il révèle aussi le caractère pseudo-démocratique de ce régime traître.

La présence, bien qu'indésirable des vigiles-policiers a été étendue jusqu'à dans les usines et les sociétés en vue de réprimer les luttes des ouvriers comme cela fut le cas dans l'usine de tuyauteries de Mégrine (S.I.C.O.A.C) et à la Société Nationale des Transports (S.N.T.)

Sur la base de ces données, nous mettons tous les démocrates et les patriotes, tous les défenseurs authentiques des droits et de la dignité de l'homme en Tunisie, dans la nation arabe et dans le monde entier, devant leurs responsabilités pour qu'ils interviennent afin de dénoncer et d'empêcher la tenue de ce procès arbitraire et d'obtenir la libération de nos camarades étudiants emprisonnés, victimes de la répression du régime fantôme que nous tenons pour responsable de ce que nos camarades subissent dans les geôles ainsi que de la détérioration de la situation à l'université et de toutes les conséquences qui découlent de la loi de mai 1974.

- POUR L'ABROGATION DE LA LOI DU 7 MAI 1974 INSTAURANT LES VIGILES-POLICIERS
- VIVE LA LUTTE DES ETUDIANTS POUR UNE U.G.E.T. LIBRE, DEMOCRATIQUE ET REPRESENTATIVE qui sera réalisée en imposant le 18ème Congrès Extraordinaire dans le cadre des luttes de notre peuple pour la libération nationale et démocratique.
- QUE LE PROCES DE NOS CAMARADES SOIT CELUI DU REGIME DESTOURIEN FANTOME.

Comité Universitaire Provisoire

Octobre 1977

Message des détenus politiques à toutes les
forces démocratiques et révolutionnaires du
pays

Nous, les détenus politiques à Bourj Erroumi, emprisonnés pour avoir exercés nos droits politiques fondamentaux, pour notre attachement aux libertés démocratiques, pour notre prise de position contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression et notre lutte aux cotés des masses populaires pour leurs aspirations démocratiques et matérielles, fideles aux principes et aux objectives pour lesquels nous sommes prisonniers, nous ne pouvons que dénoncer la campagne fasciste actuelle que mène le parti destourien, ses hordes, et ses appareils répressifs contre les masses ouvrières, les forces travailleuses et leurs cadres syndicaux comme en témoignent les arrestations massives, les procès préfabriqués, les interventions sauvages de la police et de l'armée dans plusieurs régions du pays, les campagnes de propagande et les menaces visant la vie des responsables syndicaux.

Il est évident qu'à travers cette campagne le régime cherche à maintenir l'UGTT comme instrument docile entre ses mains par lequel il impose aux masses laborieuses sa politique réactionnaire et leur fait endosser la responsabilité de l'échec de ses plans économiques et sociaux qui ne servent que les intérêts de l'impérialisme et ses valets réactionnaires locaux et d'en faire un outil pour avorter la lutte des masses ouvrières qui refusent les conséquences de la crise actuelle: la hausse excessive des prix, la détérioration du pouvoir d'achat, le chômage, et la crise du logement, ainsi que l'atteinte à la dignité des travailleurs, la multiplication des licenciements abusifs, la violation de leurs droits élémentaires. Tout ceci pour protéger une poignée de compradores.

Ce qui ressort de ces menées répressives, c'est la montée des pratiques fascistes pour contrecarrer la lutte de la classe ouvrière chaque fois que celle-ci réagit pour défendre ses intérêts économique et politique. Il suffit de citer à titre d'exemple les événements de Sidi Fathallah, les SNT, les mines, les ouvriers agricoles de Ouardanine, Bir Mcherga et la lutte de la jeunesse estudiantine et lycéenne (72- 74 - 76) ainsi que la série des procès intentés à tous ceux qui élèvent la voix pour refuser la politique réactionnaire du régime et dénoncer ceux que subissent les fils du peuple, les démocrates et les patriotes comme nous: pratiques répressives dans les locaux de la police, détention dans des conditions particulièrement dures, interdiction de toutes les organisations politiques et des institutions qui ne suivent pas à la lettre la ligne politique du régime.

Nous dénonçons avec la même vigueur ces pratiques fascistes que nous soutenons la lutte des masses populaires, de la classe ouvrière et de ses cadres syndicaux: pour la satisfaction de leurs revendications économiques et sociales légitimes, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour la sauvegarde de leur dignité et pour leur ferme opposition face à la mené fasciste actuelle. Nous confirmons également notre soutien à la lutte des masses ouvrières, des forces travailleuses et de leurs cadres syndicaux afin d'imposer l'autonomie de leur organisation de masse: l'UGTT; pour contrecarrer les manoeuvres visant à créer une nouvelle organisation fantôme.

Nous saluons l'effort de tous les militants syndicalistes sincères qui combattent pour rejeter de leurs rangs les opprotunistes, les récupérateurs et les défaitistes.

Une telle lutte contre les ennemis des travailleurs, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UGTT, est de nature à consolider l'autonomie de l'organisation et de jeter les fondements de l'unité de tous les travailleurs sur une base militante, démocratique et patriotique pour défendre fermement leurs intérêts et aspirations face à la politique réactionnaire du pouvoir.

De même nous nous tenons aux cotés des classes, couches populaires et toutes les voix qui s'élèvent contre la répression et l'oppression et qui défendent les libertés démocratiques, politiques et syndicales.

Nous tendons la main à tous les démocrates et patriotes sincères en vue de s'unir contre la répression sur la base de la lutte effective pour :

- 1) le droit de toutes les classes et couches sociales à l'organisation autonome pour la défense réelle de leurs intérêts et aspirations loin de toute intervention arbitraire.
- 2) le droit pour tous les courants politiques et démocratiques, quelle que soit leur appartenance idéologique, de pouvoir s'organiser en toute liberté et sans restriction ni ségrégation aucunes.
- 3) la garantie réelle des libertés d'expression, de presse et d'opinion pour toutes les forces politiques et les organisation de masse.
- 4) assurer l'emploi et les services sociaux et culturels nécessaires à tous les citoyens.

L'attachement à la cause des libertés démocratiques impose à tous les démocrates le devoir de s'opposer à toutes les formes d'exploitation et d'oppression sans distinction ni réserve et contre toutes les mesures juridiques et administratives; de même il impose la lutte pour l'annulation des condamnations prononcées à l'encontre des prisonniers politiques qu'il s'agisse des récentes victimes de la répression ou de ceux qui l'ont été pour avoir exercé leurs droits politiques et syndicaux.

La lutte contre la montée du fascisme dans notre pays et pour imposer la démocratie rapproche entre eux les démocrates sincères autant qu'elle les éloigne des forces de la réression et de l'oppression.

La situation impose une grande vigilance vis à vis de toutes les formes de récupération et les manoeuvres derrière lesquelles d'aucun cherche à limiter l'exercice des libertés . certaines couches sociales déterminées.

III

Nous réaffirmons notre totale confiance en la capacité des masses populaires, de la classe ouvrière en particulier et de ses fidèles soutiens afin de s'opposer à tous les plans réactionnaires et répressifs.

La vague de lutte que connaît actuellement notre pays est une éclatante confirmation de cette vérité historique; toutes les forces réactionnaires et hostiles à la marche progressiste de l'histoire seront défaites.

Novembre 1977

LETTRE AU BUREAU EXECUTIF DE L'U.G.T.T.

NOUS, DETENUS POLITIQUES, soussignés, après avoir pris connaissance des pratiques terroristes et fascistes à l'encontre de notre pays, et notamment des menaces de liquidation physique au moyen desquelles le Directeur du Parti et le Régime destourien comptent réprimer les luttes populaires, étouffer l'activité syndicale et perpétuer l'hégémonie que le parti n'a cessé d'exercer sur l'Union Générale des Travailleurs de Tunisie et les organisations de masse :

- 1° - Nous portons solidaires de toutes les voix qui se sont élevées à travers le pays pour dénoncer les atteintes à la liberté syndicale et condamnons énergiquement les tentatives terroristes et l'activité des milices fascistes qui visent l'U.G.T.T. et ses militants ainsi que la main mise du Parti sur cette dernière .
- 2° - Condamnons toutes les formes de répression policière ou de l'armée que subissent la classe ouvrière et les masses populaires ainsi que toutes les tentatives pour récupérer et étouffer ces luttes.
- 3° - Soutenons toute lutte syndicale visant à améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs et à instaurer les libertés politiques et syndicales ainsi que tous les droits démocratiques prévus par l'article 8 de la Constitution tunisienne.
- 4° - Exigeons la libération de tous ceux qui ont été emprisonnés à la suite des derniers évènements ainsi que celle de tous les détenus en raison de l'exercice de leurs droits constitutionnels légitimes et l'amnistie générale.

Mardi 15 novembre 1977

PETITION

A la suite de la grève générale, appelée par l'Union Générale des Travailleurs de Tunisie (U.G.T.T.), le 26 janvier 1978, après l'intervention de la police et de l'armée qui a tiré sur les manifestants, des centaines de personnes furent assassinées; des centaines de blessés dont plusieurs dans un état grave; plus d'un millier d'arrestations.

LES SIGNATAIRES DE CETTE PETITION DENONCENT :

- La répression barbare qui s'abat sur le peuple tunisien.
- Le bafouement des libertés syndicales et politiques les plus élémentaires par le régime réactionnaire destourien.

FACE A CETTE SITUATION, ILS SE SOLIDARISENT AVEC LE PEUPLE TUNISIEN
ET EXIGENT:

- 1) La levée immédiate de l'état d'urgence et du couvre-feu
- 2) La libération de tous les syndicalistes et manifestants arrêtés
- 3) La cessation de l'encerclement et des attaques contre les locaux de l'UGTT
- 4) L'arrêt immédiat de tous les procès et de toutes les poursuites contre les militants syndicalistes.

Ils se prononcent pour la sauvegarde de l'UGTT et s'opposent aux complots qui visent soit son démantèlement, soit lui impose un congrès extraordinaire fantôme.

NOM

PROFESSION

SIGNATURE

Mardi 13 novembre 1977

Les Sections Syndicales

VI

SNCS-FEN, SNTRS-CGT,
SGEN-CFDT, FO et SNO
des Laboratoires du CNRS
1, place A.Briand
92190 MEUDON

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à l'initiative des Sections syndicales des Laboratoires du CNRS à Meudon, la pétition suivante a été signée par 220 Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs:

Devant la répression sanglante qui s'est abattue sur le peuple tunisien, devant l'instauration du couvre-feu et l'arrestation des dirigeants et militants syndicalistes,

les signataires :

- . CONDAMNENT les massacres des manifestants pacifiques
- . EXIGENT la levée immédiate de l'état de siège
- . EXIGENT la libération immédiate de tous les prisonniers, politiques et syndicaux
- . EXIGENT la cessation de la répression et des poursuites engagées contre les militants syndicalistes et l'arrêt immédiat des manoeuvres illégales visant à la mise au pas de la centrale syndicale
- . EXIGENT le rétablissement des libertés démocratiques prévues par l'article 8 de la constitution tunisienne.

Comptant sur vous pour en informer vos lecteurs, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Comptant sur vous pour en informer vos lecteurs, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Motion TUNISIE adoptée au meeting organisé par le P.S. auquel VII
participait F. MITTERAND à la Fac d'ORSAY.

La Tunisie vit un moment décisif de son histoire. Les événements qui ont suivi la grève générale du 26 janvier sont, en effet, d'une extrême gravité. Ils consacrent, par le recours aux pratiques fascistes contre les travailleurs, l'amorce d'un processus de terreur, accentuant les effets de la crise politique, économique et sociale engendrée par la politique du régime destourien.

Dans ces conditions, une campagne d'information et de solidarité unitaire, la plus large possible, s'impose à tous ceux qui se rangent aux côtés de la classe ouvrière et de l'U.G.T.T., afin de manifester de façon active et efficace leur solidarité et afin de sensibiliser davantage l'opinion internationale à la répression sanglante que connaît la Tunisie.

Le grand meeting du 2 février 78, organisé à la faculté des sciences d'Orsay, à l'initiative du Parti Socialiste, en présence de François Mitterand et des élus socialistes se prononce sur les bases suivantes :

- 1- La dénonciation du massacre perpétré par le pouvoir, sa police et son armée contre les travailleurs et le peuple tunisien.
- 2- La levée de l'état d'urgence et de toutes les mesures d'exception prises depuis le 26 janvier pour renforcer l'arsenal répressif du régime.
- 3- Face à la terreur organisée par le pouvoir et face à sa volonté de caporaliser, voire de détruire l'U.G.T.T., soutien sans réserve à la classe ouvrière et à son organisation syndicale dans leur lutte contre l'exploitation capitaliste et contre la répression.
- 4- Totale solidarité, dans leur lutte syndicale et face à la répression, avec la direction, les cadres et les militants syndicalistes. Exigence de la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques et syndicaux.
- 5- Lutte pour le respect de l'autonomie de l'organisation syndicale qui constitue aujourd'hui la garantie décisive pour la sauvegarde des libertés syndicales et des libertés politiques stipulées par la constitution et par les conventions internationales auxquelles l'Etat tunisien a souscrit.

ORSAY le 2 / 02 / 78

Motion sur la Tunisie à faire parvenir à la presse, à l'ambassade de Tunisie et au Premier Ministre Hédi Nouira.